



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
14 avril 2021  
Français  
Original : anglais

### Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

12-15 avril 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Adoption des conclusions et recommandations  
arrêtées sur le plan intergouvernemental**

**Projet de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan  
intergouvernemental, déposé par le Président du Conseil économique et social,  
Munir Akram (Pakistan), à l'issue de consultations**

### **Suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

1. Nous, ministres et représentants de haut niveau, nous sommes réunis du 12 au 15 avril 2021 à l'occasion du sixième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.
2. Nous nous déclarons résolus à continuer d'intensifier nos efforts en vue de l'exécution intégrale et rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Nous réaffirmons de nouveau notre engagement à renforcer la coopération et la solidarité multilatérales pour lutter contre les conséquences de la pandémie. Nous avons conscience que les stratégies de sortie de la crise doivent être conçues de manière à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre de la décennie d'action, en permettant la mise en place d'une économie durable et inclusive et en contribuant à réduire le risque de chocs à l'avenir.
3. Nous relevons avec inquiétude qu'avant même la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) le monde n'était pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ni ceux de l'Accord de Paris. Or, nous sommes maintenant aux prises avec une crise sanitaire et socioéconomique multidimensionnelle qui est aggravée par les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement.
4. La pandémie a causé d'immenses souffrances humaines dans le monde entier et déclenché la pire crise économique et sociale depuis des générations. Elle a exacerbé les inégalités préexistantes à l'intérieur des pays et entre eux. Si le virus a touché tout le monde, partout, les pays en développement ont été touchés de manière disproportionnée, surtout les pays les plus vulnérables, ainsi que les personnes les



plus vulnérables. Nous sommes conscients qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux difficultés rencontrées par les pays à revenu intermédiaire. Nous considérons qu'il est urgent de soutenir tout particulièrement les personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité, dont les femmes et les filles, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les membres des peuples autochtones, les membres des communautés locales, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, de protéger les droits humains pour toutes et tous et de faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé de côté.

5. Le relèvement mondial doit passer par un accès équitable et abordable pour toutes et tous à des vaccins et à des traitements contre la COVID-19 et à des outils diagnostiques qui soient sûrs, de qualité, efficaces, efficaces, accessibles et abordables. Nous soulignons qu'il est nécessaire de développer les partenariats internationaux, notamment pour accroître les capacités de fabrication et de distribution, compte tenu des différents contextes nationaux, et sommes conscients que l'immunisation à grande échelle contre la COVID-19 jouera le rôle d'un bien public mondial dans le domaine de la santé en contribuant à prévenir, à contenir et à arrêter la transmission du coronavirus, et à mettre un terme à la pandémie. Nous sommes résolus à travailler sans relâche pour faire en sorte que tous les pays aient accès rapidement aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19 et aux outils diagnostiques.

6. Nous soutenons sans réserve le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et son mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, et demandons aux secteurs public et privé de combler le déficit de financement de ces dispositifs. Nous encourageons par ailleurs les pays qui en ont la capacité à prendre des mesures pour soutenir activement le Mécanisme COVAX et l'Organisation mondiale de la Santé, notamment en mettant les doses excédentaires à la disposition du Mécanisme COVAX afin de favoriser une distribution équitable des vaccins aux pays en développement. Nous nous félicitons que les organisations financières multilatérales continuent de soutenir les pays en développement et leur donnent accès à des financements à des conditions favorables et à d'autres mesures financières afin de les aider à faire face aux besoins de leur population en matière de vaccins, à améliorer leurs systèmes de santé, leur état de préparation et leurs infrastructures sanitaires et à progresser vers une couverture sanitaire universelle.

7. Nous considérons que la couverture sanitaire universelle, y compris les soins de santé primaires, est fondamentale pour atteindre tous les objectifs de développement durable. Nous soulignons qu'il est crucial d'investir dans des infrastructures de santé résilientes et des systèmes de santé qui soient en phase avec le Programme 2030 pour accroître la prospérité, faire progresser le développement durable et réduire la pauvreté.

8. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que de nombreux pays en développement ne sont pas en mesure de répondre aux besoins sanitaires et humanitaires essentiels de leur population ni de se relever de la récession en raison de difficultés budgétaires et de problèmes de liquidités croissants, d'obligations de plus en plus lourdes au titre du service de la dette et de coûts d'emprunt élevés. Si des mesures décisives ne sont pas prises d'urgence, le danger est grand de voir un monde extrêmement divergent, beaucoup risquant de se retrouver face à une décennie perdue en matière de développement durable.

9. Les pays en situation particulière sont confrontés à des vulnérabilités accrues. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter un appui aux pays les

moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, notamment en vue du financement de mesures de relance qui tiennent compte de leurs vulnérabilités particulières, afin de les inciter à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et à faire face aux conséquences de la COVID-19 en vue d'un relèvement durable, inclusif et résilient.

10. Le déficit d'investissement se creuse en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030. Nous nous félicitons des mesures budgétaires et monétaires extraordinaires prises par de nombreux gouvernements, qui ont permis d'amortir l'incidence socioéconomique de la pandémie.

11. Compte tenu de l'ampleur de la crise, il faut une riposte internationale d'envergure qui soit rapide et coordonnée pour parvenir partout à un relèvement durable, inclusif et résilient. Nous rappelons le rapport du Secrétaire général, intitulé « Responsabilité commune et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 », et le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. Nous prenons note de la tenue du séminaire-retraite du Groupe des Amis de Monterrey et des quatre Réunions de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, organisées au moyen d'une plateforme virtuelle par les gouvernements canadien et jamaïcain et par le Secrétaire général. Nous notons le rôle particulièrement important qui revient au système des Nations Unies pour le développement, au Groupe des Vingt, au Groupe des Sept et à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international s'agissant de faire avancer le programme de financement du développement. Nous nous félicitons que les gouvernements du Groupe des Vingt, sous la présidence de l'Arabie saoudite, aient donné leur aval au soutien apporté par le Groupe des Vingt, lors de la réunion que le Groupe a tenue en 2020, aux mesures de riposte à la COVID-19 et de relèvement des pays en développement.

12. Nous nous engageons à prendre des mesures de relance fortes et coordonnées à l'échelle mondiale qui favorisent le travail décent et soutiennent la transition vers des économies durables, inclusives et résilientes. Nous sommes résolus à surmonter les obstacles systémiques, notamment en engageant de nouvelles délibérations sur le financement des biens publics mondiaux, afin d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Nous réaffirmons que le Programme 2030 est le plan directeur pour reconstruire en mieux à l'échelle mondiale.

### **Questions transversales**

13. La pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités préexistantes et accru la pression sur les personnes en situation de vulnérabilité, les pays et les personnes les plus vulnérables risquant d'être encore plus laissés pour compte dans le cadre des efforts de relèvement sanitaire et socioéconomique. Nous sommes résolus à nous employer à accorder la priorité aux dépenses destinées notamment aux fonctions sanitaires essentielles et aux mesures de protection sociale, afin de lutter contre l'exclusion, d'éliminer la pauvreté, de nous attaquer aux inégalités et de mettre fin à la discrimination, y compris en ce qui concerne l'accès au commerce et aux marchés des capitaux, à une énergie abordable et aux technologies au service du développement durable.

14. La pandémie de COVID-19 a de graves répercussions sur les sociétés, les femmes et les filles étant touchées de manière disproportionnée. Les femmes forment la majorité du personnel de santé travaillant en première ligne, continuent de dispenser la majeure partie des soins non rémunérés et font face à un risque accru de violences domestiques et d'exploitation. Des années de progrès accomplis en vue de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles risquent d'être perdues. Nous nous engageons à intensifier massivement les efforts que nous faisons pour parvenir à l'égalité des genres en mettant en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que des programmes sanitaires, sociaux et économiques qui permettent de se relever de la COVID-19 tout en tenant compte des questions de genre et en plaçant au centre de ces programmes les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée, notamment les femmes et les filles. Nous nous engageons également à créer des conditions qui permettent aux femmes de faire valoir leurs capacités et d'accéder aux responsabilités, l'objectif étant de remédier à la sous-représentation actuelle des femmes dans les processus décisionnels.

15. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que la pandémie a creusé les inégalités existantes en ce qui concerne l'accès des enfants à l'apprentissage, frappant particulièrement les écolières et les écoliers des pays les plus pauvres. Nous considérons qu'il est essentiel d'investir dans les enfants et les jeunes pour parvenir à un développement inclusif, équitable et durable, de sorte que les générations actuelles et futures en tirent pleinement parti.

16. Nous sommes conscients des effets combinés et graves que les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification et la dégradation de l'environnement ont dans le contexte du relèvement de la COVID-19, y compris l'incidence grave que cela a sur toutes les économies et en particulier sur celles des pays en développement. Nous nous efforcerons de parvenir à la préservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de ses éléments et à la mobilisation des ressources financières nécessaires à cette fin. Nous savons qu'il importe de se relever durablement de la COVID-19 afin d'atteindre l'objectif de température à long terme énoncé dans l'Accord de Paris et redisons qu'il faut accroître le soutien apporté aux pays les plus vulnérables.

17. La COVID-19, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont démontré l'importance qu'il y a à comprendre les risques présents dans tous les secteurs et à tous les niveaux de planification – mondial, régional, national, infranational et local. Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes, complexes et systémiques. Il est urgent de faire porter davantage les investissements sur les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophe plutôt que sur les mesures de riposte. Des cadres de financement nationaux intégrés en faveur du développement durable peuvent étayer une planification des investissements publics qui tienne compte des risques et une politique de financement des risques.

18. Nous soulignons par ailleurs qu'il est essentiel d'investir dans des infrastructures durables et de qualité pour que le relèvement de la COVID-19 se fasse de manière inclusive et que la réalisation des objectifs de développement durable s'accélère. Le déficit d'investissement se creuse en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 ; rien qu'au cours de l'année écoulée, les pays en développement ont enregistré une diminution de plus de 50 milliards de dollars des États-Unis des investissements destinés à des infrastructures de qualité. Il faudrait accroître le financement public pour catalyser les investissements privés dans des infrastructures durables et résilientes qui contribueront à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et du Nouveau Programme pour les villes.

## Ressources publiques intérieures

19. Les finances publiques sont cruciales sur le plan sanitaire et en vue du relèvement socioéconomique. Les efforts nationaux et internationaux doivent aller de pair pour créer la marge de manœuvre budgétaire qui permette d'investir dans des mesures de riposte immédiate face à la COVID-19 et dans des mesures de relèvement, et pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons que les mesures budgétaires exceptionnelles qui s'imposent doivent être maintenues aussi longtemps que nécessaire pour permettre la riposte sanitaire ainsi que le relèvement social et économique.

20. Les systèmes de protection sociale ont été la première ligne de défense contre les effets néfastes de la COVID-19. Nous nous sommes engagés à augmenter les financements pour protéger les moyens de subsistance et la santé des populations vulnérables et à combler le déficit de financement auquel font face les pays vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous appelons les gouvernements à étendre la protection sociale à toutes et à tous, y compris aux personnes travaillant dans le secteur non structuré de l'économie.

21. Nous disons de nouveau que les programmes de relèvement doivent permettre de faire avancer la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de l'Accord de Paris. Nous réaffirmons l'engagement pris conjointement de rationaliser à moyen terme et d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, tout en apportant un soutien ciblé aux plus pauvres. Les politiques et instruments budgétaires peuvent contribuer à la réalisation des engagements de l'Accord de Paris, tout en générant d'autres retombées positives sur la croissance, la création d'emplois, la santé et l'environnement, et en renforçant la compétitivité des industries nationales.

22. Nous savons à quel point il importe d'avoir des régimes fiscaux transparents pour lutter contre l'inégalité et prenons de nouveau l'engagement de renforcer les capacités de l'administration fiscale au moyen de systèmes fiscaux modernisés et progressifs, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous sommes conscients que toute réflexion sur la fiscalité de l'économie numérique devrait comporter une analyse minutieuse de l'incidence que cela aurait sur les pays en développement, compte tenu de leurs idées et tout particulièrement des besoins et des capacités qui leur sont propres. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, et à toutes les autres organisations internationales concernées, d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à mettre en place des capacités d'élaboration des politiques et de l'appareil administratif nécessaires à une imposition effective et efficace de l'économie numérique. Nous prenons note des travaux, y compris des efforts de renforcement des capacités menés par l'Organisation des Nations Unies, portant sur la politique et l'administration fiscales et sur la gestion des actifs d'infrastructure en faveur du développement durable.

23. Nous prenons note des travaux réalisés dans le cadre de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, laquelle vise à encourager l'action collective en vue de renforcer les capacités des pays en développement, l'objectif étant de combler les lacunes reconnues en matière de financement du développement.

24. Nous prenons acte du rôle positif que les cadres de financement nationaux intégrés peuvent jouer à l'appui des stratégies de développement durable pilotées par les pays, afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, en visant à mobiliser un vaste éventail de sources et d'instruments de financement et, tout aussi efficacement, à le mettre en adéquation avec le Programme 2030.

25. Nous réitérons notre profonde inquiétude face à l'augmentation des flux financiers illicites aux niveaux international et national. Nous prenons note du rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030. Nous repérerons, évaluerons et combattrons les risques de blanchiment d'argent, notamment par la mise en œuvre efficace des normes du Groupe d'action financière applicables dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

26. Nous accueillons favorablement la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les problèmes posés par la corruption et les mesures visant à la prévenir et à la combattre et à renforcer la coopération internationale.

27. Nous notons que plusieurs juridictions ont mis en place des mécanismes visant à améliorer la transparence de la propriété effective, notamment des registres des bénéficiaires des personnes morales et constructions juridiques telles que sociétés, trusts et sociétés à responsabilité limitée, et invitons toutes les juridictions à envisager de créer des mécanismes adaptés, conformément aux normes internationales, selon qu'il convient. Nous réaffirmons notre volonté de nous attacher à éliminer les paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés et favorisent les flux financiers illicites.

28. Nous appelons de nos vœux des efforts plus concertés au niveau national, le cas échéant, face au rôle que jouent des institutions financières et des professionnels du droit et de la finance, entre autres, dans la facilitation de la corruption, de la criminalité et de la fraude fiscale. En outre, nous envisagerons, s'il y a lieu et dans le respect des systèmes juridiques nationaux, la possibilité de lever ou de réduire au strict minimum les procédures et les coûts de recouvrement d'avoirs.

29. Nous demandons aux États Membres de s'engager de nouveau à relever les défis que sont la prévention et la lutte contre les flux financiers illicites et à renforcer la coopération internationale et les bonnes pratiques en matière de restitution et de recouvrement des avoirs, notamment en prenant des mesures plus efficaces pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, et à appliquer des mesures efficaces, inclusives et durables pour prévenir et combattre la corruption dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

30. Nous invitons les États Membres à renforcer la coopération internationale afin de lutter contre les flux financiers illicites et à adopter des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable. L'Organisation des Nations Unies offre un espace de dialogue inclusif à cet égard, au moyen des mécanismes existants qui agissent dans le cadre de leur mandat, sans faire double emploi avec les travaux d'autres organismes normatifs internationaux.

### **Entreprises privées et financement national et international**

31. Nous sommes préoccupés par le déclin considérable des flux mondiaux d'investissement étranger direct. La crise est l'occasion pour la finance et les entreprises de se recentrer sur les objectifs de développement durable à long terme. Nous nous engageons de nouveau à prendre des mesures collectives afin de mettre davantage les entreprises et les finances privées en phase sur les objectifs de développement durable et de canaliser l'investissement là où il est le plus nécessaire.

32. Nous estimons également que les entreprises privées doivent être plus responsables quant à leur impact sur le développement durable et qu'il faut élaborer des mécanismes financiers innovants pour soutenir les modèles d'activité durables. Nous appelons de nos vœux une progression vers des normes internationales

cohérentes et comparables à l'échelle mondiale pour la communication d'informations liées au développement durable, qui tireraient parti des principes, cadres et orientations en vigueur. Nous considérons qu'il faut élaborer un cadre commun de définitions et de critères pour les activités économiques durables.

33. Nous soulignons en outre le rôle que joue le secteur privé dans la promotion de l'égalité des genres en assurant aux femmes un emploi productif à temps complet et un travail décent, une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale et les mêmes chances que les hommes.

34. Nous tiendrons compte du rôle crucial que jouent les microentreprises et petites et moyennes entreprises, lesquelles contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable en créant des emplois et en améliorant les moyens de subsistance des plus pauvres et des plus vulnérables, et nous encouragerons les mesures de soutien visant à associer ces entreprises aux efforts de relèvement.

35. Nous saluons les initiatives du système des Nations Unies concernant le financement des objectifs de développement durable et appelons le système des Nations Unies à mettre en avant des solutions innovantes qui peuvent débloquent davantage les investissements en faveur des objectifs de développement durable. À cet égard, nous prenons note de l'action que continue de mener le Secrétaire général, moyennant une série de tables rondes sur les industries extractives, pour faire en sorte que celles-ci contribuent le plus possible au développement durable.

36. Nous saluons également ce que fait l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, créée par le Secrétaire général.

37. Nous étudierons les possibilités d'engager le dialogue avec les agences de notation dans le contexte du relèvement de la COVID-19 et de la mise en œuvre du Programme 2030 et nous inviterons le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à faire figurer une analyse sur la question dans son rapport de 2022.

38. Nous prenons acte des travaux engagés par le système des Nations Unies conformément aux dispositions de la résolution [75/215](#) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2020, en vue de l'analyse et de l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement, qui porterait notamment sur la vulnérabilité face à la dette dans l'immédiat, la soutenabilité de la dette à long terme et l'élargissement de leur accès à des financements à des conditions favorables. Nous demandons au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de faire figurer dans son rapport de 2022 une analyse de l'utilisation qui pourrait être faite de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle en vue de la restructuration de la dette des petits États insulaires en développement, l'objectif étant d'améliorer la solvabilité et d'élargir l'accès aux financements, y compris aux prêts à des conditions favorables.

39. Nous sommes préoccupés par la diminution des envois de fonds, lesquels constituent une importante source de revenus pour les familles qui en bénéficient dans les pays en développement ; ils ont diminué de quelque 40 milliards de dollars des États-Unis en raison de la crise de la COVID-19. Nous sommes préoccupés également par la réduction du nombre de relations entre correspondants bancaires, qui est due à un désengagement face aux risques, et des conséquences néfastes qu'elle a sur les flux d'envois de fonds de faible valeur. Nous nous félicitons des travaux en cours sur la feuille de route du Groupe des Vingt visant à améliorer les paiements transfrontaliers et à coordonner les cadres de réglementation, de surveillance et de contrôle. Nous nous efforcerons d'améliorer l'accès aux services financiers, leur utilisation et leur qualité afin de réduire le coût des envois de fonds. Nous nous engageons de nouveau à prendre des mesures concrètes pour ramener, d'ici à 2030, le coût de transaction

moyen des envois de fonds des travailleurs migrants à moins de 3 % du montant transféré, comme convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans d'autres documents pertinents.

40. Nous considérons que les investissements dans les technologies à faibles émissions et économes en ressources, ainsi que dans les infrastructures durables et résilientes, peuvent contribuer à stimuler la croissance durable et la relance économique et à lutter contre les inégalités tout en accélérant la transition vers des économies durables et résilientes face aux changements climatiques, compte tenu des circonstances, des besoins et des priorités au niveau national. Nous estimons qu'il importe d'investir dans des solutions fondées sur la nature ou des approches écosystémiques, la restauration des écosystèmes, les ressources durables et l'utilisation des terres, ainsi que de mieux prendre en compte les risques liés au climat et à la nature, pour favoriser une économie durable. Les instruments de financement novateurs peuvent jouer un rôle clé dans la mobilisation de fonds en vue de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable. Nous prenons acte de la proposition faite par la présidence italienne du Groupe des Vingt d'évaluer les mérites et les défis liés aux stratégies de financement des objectifs de développement durable, et la soutenons.

41. Nous savons que les institutions financières sont à la recherche de possibilités d'investissement dans des infrastructures durables, mais que la plupart des pays en développement ne sont pas en mesure d'accéder à ces capitaux. Dans le même temps, les investisseurs ne sont pas en mesure d'accéder de manière adéquate à des projets d'investissement viables dans la plupart des pays en développement. Nous réaffirmons notre volonté politique résolue de créer un environnement favorable à tous les niveaux.

42. Nous encourageons les financements et les investissements supplémentaires dans les infrastructures durables et faciliterons les efforts visant à canaliser les investissements durables à long terme vers les pays en développement. Nous nous engageons à aider les pays en développement à bénéficier de sources de financement durables, à développer des listes de projets dans lesquels investir et à utiliser des mécanismes de partage des risques pour stimuler l'investissement privé, le cas échéant.

43. Nous soulignons qu'il est essentiel d'investir dans des infrastructures de santé résilientes, dans les systèmes de santé et dans la couverture sanitaire universelle, en phase avec le Programme 2030, pour faire progresser le développement et réduire la pauvreté.

44. Nous demandons à toutes les parties prenantes concernées, tirant parti des mécanismes et installations existants, de donner la priorité à l'établissement d'un diagnostic des besoins en infrastructures et de concourir à cerner et à combler les lacunes et les besoins de financement, en particulier dans les pays en développement, et de créer un environnement favorable qui tienne compte des mesures de résilience, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Nous sommes conscients du rôle important que jouent le système des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales pour combler les lacunes en matière de capacités et de financement des investissements dans des infrastructures durables et de qualité, en s'appuyant sur les initiatives existantes.

### **Coopération internationale pour le développement**

45. Nous soulignons que l'aide publique au développement est essentielle et indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous

demandons instamment aux pays développés de respecter les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement en matière d'aide publique au développement, tout en honorant leurs engagements antérieurs, et d'intensifier ces efforts pour contribuer activement à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment pour honorer l'engagement pris par nombre de pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et de 0,15 % à 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés. Tous les partenaires du développement devraient harmoniser leur appui avec les priorités des pays bénéficiaires, telles qu'elles sont définies dans les stratégies nationales de développement durable des pays en développement.

46. Nous continuerons de tenir des discussions ouvertes, inclusives et transparentes sur la modernisation des méthodes de mesure de l'aide publique au développement et sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable » et affirmons qu'aucune méthode de mesure de ce type ne doit se traduire par une dilution des engagements déjà pris. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes d'efficacité de la coopération au service du développement arrêtés d'un commun accord.

47. Nous sommes conscients que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud et, à cet égard, nous nous réjouissons des résultats de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous nous engageons à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement.

48. Nous constatons le rôle essentiel que jouent les finances publiques internationales à l'appui du relèvement durable de la pandémie de COVID-19 et de la fourniture de biens publics mondiaux, notamment la vaccination à grande échelle, et de la mise en place de systèmes de santé résilients et durables. Nous demandons aux partenaires du développement d'aider les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux, dans leurs efforts de relèvement.

49. Nous avons conscience que, pour épauler les pays qui ont le plus de difficultés financières, il faut que la communauté internationale prenne des mesures immédiates pour élargir les financements à des conditions favorables et les acheminer là où ils sont le plus nécessaires. Nous engageons les partenaires de développement à étudier les moyens de financer des subventions, y compris la reconstitution des ressources de l'aide internationale au développement, et à tenir compte de l'augmentation du coût des prestations dans un tel contexte, en particulier pour les pays les plus vulnérables. Nous notons le potentiel offert par les financements mixtes, tout en sachant que différents types de financement peuvent s'avérer plus efficaces selon les différents domaines d'investissement dans les objectifs de développement durable.

50. Nous invitons les banques de développement nationales et régionales et les institutions financières internationales à apporter une réponse coordonnée à long terme à la crise et à aider les pays à se reconstruire en mieux, à réduire les risques et à renforcer leur résistance aux chocs et crises futurs, en s'attachant à promouvoir une relance durable, inclusive et résiliente, à l'appui du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030.

51. Nous sommes conscients qu'il faut accroître le financement à long terme du développement durable en tirant parti de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt. À cet égard, nous nous félicitons des récentes augmentations de capital des banques

multilatérales de développement. Nous saluons la poursuite des mesures visant à optimiser l'utilisation des ressources existantes des banques multilatérales de développement, selon qu'il convient. Nous encourageons les prêteurs officiels à étudier les possibilités de fournir un financement à long terme et à taux fixe aux pays les plus vulnérables pour leur permettre d'investir dans la croissance et le développement à long terme.

52. Les banques multilatérales de développement jouent un rôle crucial dans le soutien aux pays en développement, en permettant les financements à long terme et le financement de l'assistance technique, qui sont indispensables pour stimuler la croissance et le développement durable. Nous invitons les banques multilatérales de développement à accroître et à mobiliser les financements privés à l'appui des efforts de développement durable harmonisés avec les priorités et objectifs nationaux de développement durable des pays en développement.

53. Nous soulignons qu'il importe d'élargir et d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique, pour les pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, afin d'accélérer la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation à ces changements. Nous redoublerons d'efforts pour accroître le financement des mesures d'adaptation et donner la priorité aux subventions destinées aux pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

54. Nous soulignons que la réalisation des objectifs de développement durable et l'instauration d'une économie mondiale à faibles émissions et résistante aux changements climatiques nécessitent la mobilisation et l'adaptation des financements et des capitaux à grande échelle. Nous avons conscience de l'action stimulante que la mobilisation des ressources nationales et le financement international du développement peuvent avoir à cet égard. Nous savons qu'il importe que les pays développés honorent leur engagement de mobiliser conjointement, à compter de 2020, 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2025 pour financer l'action climatique.

55. Nous invitons la communauté internationale et toutes les parties prenantes concernées, sans préjudice des mesures d'aide en cours, à coopérer et à mobiliser des ressources et des compétences, notamment au moyen d'une assistance financière et en nature, ainsi que d'une aide directe aux pays d'accueil, aux populations réfugiées et aux pays d'origine des réfugiés, en vue de renforcer les capacités et de réduire la lourde charge supportée par les pays et les communautés qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement les principes humanitaires d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité de l'action humanitaire.

### **Le commerce international comme moteur du développement**

56. Nous sommes préoccupés par la perturbation des chaînes d'approvisionnement et par la forte réduction et la lente reprise du commerce mondial entraînées par la pandémie de COVID-19. Cette situation a considérablement touché les pays en développement. Nous veillerons à ce que toute mesure d'urgence jugée nécessaire pour riposter à la COVID-19 soit ciblée, proportionnée, transparente et temporaire, qu'elle protège les plus vulnérables et qu'elle ne crée pas d'obstacles permanents au commerce ou de perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement mondiales, et qu'elle soit conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

57. Nous sommes préoccupés par les effets préjudiciables de la pandémie sur les économies dépendantes du tourisme. Nous encourageons les gouvernements à faciliter la reprise des déplacements transfrontaliers essentiels afin de normaliser le

commerce et les services, dans le respect des lois et réglementations nationales, tout en préservant la santé publique, conformément à nos efforts visant à combattre la pandémie ainsi qu'à réduire au minimum ses impacts socioéconomiques.

58. Nous savons qu'il faut renforcer la durabilité et la résistance des chaînes d'approvisionnement nationales, régionales et mondiales qui favorisent l'intégration durable des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans l'architecture commerciale, et partageons l'objectif de promouvoir une croissance économique inclusive, notamment par une participation accrue des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au commerce et aux investissements internationaux.

59. Nous savons qu'il faut accroître le financement du commerce et multiplier les mesures de facilitation du commerce à l'intention des pays en développement. Nous continuerons à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, et nous sommes favorables à une vraie libéralisation des échanges.

60. Nous demandons à toutes les parties prenantes, y compris les Nations Unies, d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de promouvoir le commerce électronique. Nous sommes convaincus que la réduction de la fracture numérique au sein des pays et entre eux contribuera à la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030. Nous vérifierons régulièrement s'il y a lieu de moderniser les accords commerciaux multilatéraux et régionaux et les accords internationaux d'investissement pour renforcer leur contribution au développement durable.

61. Nous attendons avec intérêt la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à la Barbade en octobre 2021, afin de nous accorder sur, notamment, les politiques de commerce et de développement qui renforcent les capacités productives à même de transformer les économies des pays en développement, et de faire progresser la réalisation du Programme 2030.

### **Dettes et soutenabilité de la dette**

62. Nous sommes préoccupés par le fait que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités préexistantes à la dette et exposé les fragilités de l'architecture financière mondiale, de nombreux pays bénéficiaires de l'aide internationale au développement se trouvant en situation de fort risque de surendettement ou déjà en situation de surendettement et la marge de manœuvre budgétaire se rétrécissant dans de nombreux pays en développement. Nous constatons avec inquiétude que la pandémie et ses répercussions particulièrement graves sur les pays en développement tributaires des produits de base, des transferts de fonds et du tourisme pourraient causer une augmentation considérable du nombre de pays surendettés ou risquant de le devenir. Le surendettement a entravé la capacité des pays en développement à faire face aux problèmes sanitaires, à assurer la sécurité alimentaire et à remédier à la hausse des taux de chômage et de pauvreté. Les mesures visant à garantir la viabilité de la dette et les liquidités peuvent contribuer fortement à une relance durable, inclusive et résiliente.

63. Nous saluons les progrès accomplis par l'Initiative de suspension du service de la dette pour faciliter l'augmentation des dépenses requises par la pandémie. Tous les créanciers bilatéraux officiels devraient mettre en œuvre cette initiative de manière exhaustive et transparente. Nous nous félicitons de l'accord du Groupe des Vingt sur la dernière prorogation de six mois de l'Initiative de suspension du service de la dette,

jusqu'à fin décembre 2021, accord auquel souscrit également le Club de Paris. Cette dernière prorogation permettra aux pays bénéficiaires de mobiliser davantage de ressources pour surmonter la crise et, selon qu'il conviendra, de passer à une approche plus structurelle pour remédier aux vulnérabilités liées à la dette, notamment dans le cadre d'un programme soutenu par le Fonds monétaire international pour les tranches supérieures de crédit.

64. Nous invitons les créanciers et les débiteurs à étudier plus avant, selon que de besoin et d'un commun accord, de manière transparente et au cas par cas, le recours à des instruments de la dette, comme par exemple les initiatives de conversion de créances, en faveur du développement durable et de l'action climatique.

65. Nous sommes préoccupés par le peu de participation des créanciers privés à l'Initiative de suspension du service de la dette. Sans leur participation, les ressources publiques risquent d'être utilisées pour renflouer les créanciers privés plutôt que pour le relèvement et le développement. Nous encourageons la communauté internationale à envisager des mesures visant à encourager une plus grande participation du secteur privé à des conditions comparables, à la demande des pays éligibles.

66. Nous saluons le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, mis en place par le Groupe des Vingt et également approuvé par le Club de Paris, qui vise à faciliter le traitement rapide et ordonné de la dette des pays ayant droit à bénéficier de l'Initiative et fait largement participer les créanciers, y compris le secteur privé. Nous nous félicitons de l'action menée pour appliquer le Cadre commun et remédier ainsi aux vulnérabilités liées à la dette, au cas par cas. Le traitement de la dette pourrait permettre aux pays de se recentrer sur la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris.

67. Nous soulignons que la restructuration de la dette pourrait créer un environnement propice à l'investissement dans les objectifs de développement durable, tout en maintenant des niveaux d'endettement soutenables. La restructuration de la dette doit aller de pair avec l'élimination des vulnérabilités systémiques liées à la dette, l'amélioration des politiques budgétaires et, en fin de compte, une gestion de la dette plus transparente et plus durable.

68. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à intensifier le dialogue et renforcer les mécanismes inclusifs ayant trait à la dette souveraine afin de faire avancer le débat sur la transparence de la dette, les prêts et les emprunts responsables et les règles d'engagement, y compris avec le secteur privé.

### **Surmonter les problèmes systémiques**

69. Nous savons qu'il est urgent de renforcer la coordination et la cohérence des politiques à l'échelle mondiale afin de préserver la stabilité financière et macroéconomique de la planète. Nous avons conscience du rôle que jouent les politiques monétaires et de la réglementation financière dans la stabilité financière, notamment en renforçant la résistance du système financier face aux risques liés au climat et à l'environnement.

70. Nous nous félicitons des mesures en cours pour renforcer la surveillance des risques au niveau mondial et nous attendons avec intérêt de l'intégrer plus systématiquement dans les futures discussions relatives aux politiques, selon qu'il convient. Nous continuerons à coordonner étroitement nos efforts pour renforcer la résistance aux chocs futurs, notamment les pandémies, les catastrophes naturelles et les risques climatiques et environnementaux.

71. Même si les marchés financiers internationaux se sont relevés depuis, de nombreux pays en développement – en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables – continuent de rencontrer des difficultés pour accéder aux liquidités internationales. Nous notons avec inquiétude les niveaux record de sortie de capitaux des pays en développement enregistrés au début de 2020. Il faut des mesures crédibles pour éviter que les problèmes de liquidité ne se transforment en problèmes de solvabilité.

72. Nous soulignons l'importance d'un filet de sécurité financier mondial qui fonctionne et d'un Fonds monétaire international bien financé pour soutenir le relèvement économique mondial de la pandémie de COVID-19, tout en incluant les mesures de réduction de la pauvreté et les considérations climatiques. Nous continuons à soutenir un Fonds monétaire international fort, reposant sur les quotes-parts et doté de ressources suffisantes.

73. Nous nous félicitons de l'appel adressé par le Groupe des Vingt au Fonds monétaire international pour qu'il fasse une proposition globale en vue d'une nouvelle allocation générale de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars pour répondre au besoin mondial à long terme de compléter les actifs de réserve. Nous saluons également l'appel lancé au Fonds monétaire international pour qu'il étudie les possibilités pour les membres de recourir aux droits de tirage spéciaux sur une base volontaire au profit des pays vulnérables.

74. Nous appelons les États Membres et les institutions financières internationales à injecter davantage de liquidités dans le système financier, en particulier dans tous les pays en développement, notamment en augmentant leur accès aux financements à des conditions favorables. À cet égard, nous prenons note des discussions informelles en cours sur la proposition de créer un mécanisme de trésorerie et de soutenabilité et un fonds d'atténuation de l'impact économique de la COVID-19.

75. Les rapides mutations technologiques – qui se traduisent par la croissance de l'écosystème de la finance numérique et l'émergence de nouveaux actifs numériques – créent de nouveaux défis pour les autorités monétaires et les organismes réglementaires. Nous invitons les organismes réglementaires à continuer de surveiller ces mutations et de créer des environnements propices qui tiennent dûment compte des risques tout en stimulant la concurrence et l'innovation dans le système financier.

76. Nous demandons aux Nations Unies de soutenir les pays en développement par des activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités afin de leur permettre de mieux comprendre les possibilités offertes par les technologies numériques émergentes dans le domaine des politiques budgétaires et monétaires et d'en tirer le meilleur parti.

### **Science, technologie, innovation et renforcement des capacités**

77. Nous constatons que la pandémie de COVID-19 a accéléré la transition numérique et le passage à des modèles commerciaux numériques. Nous sommes préoccupés par les risques d'élargissement de la fracture numérique dans et entre les pays, notamment la fracture numérique entre les genres, et par le risque que les technologies numériques émergentes aient des effets préjudiciables sur la création d'emplois, la protection sociale et l'égalité.

78. Nous avons en outre conscience de la contribution de la numérisation au développement, tout en admettant qu'elle peut amplifier les inégalités préexistantes si nous ne prenons pas des mesures concertées pour favoriser des écosystèmes numériques ouverts, sûrs et inclusifs.

79. Nous soulignons donc qu'il est urgent d'accélérer les investissements dans la transition numérique et de renforcer les mesures visant à réduire la fracture numérique, notamment pour les femmes, et à construire un monde numérique ouvert, libre et sûr. Nous appelons à un renforcement de la coopération internationale pour aider les pays en développement à renforcer la science, la technologie et l'innovation, notamment en finançant les investissements dans les infrastructures relatives à l'informatique et aux communications.

80. Nous demandons instamment l'amélioration de l'alphabétisation et des compétences numériques, dans le cadre de l'action visant à réduire la fracture numérique et les écarts en matière de connaissances, comme condition préalable à une participation inclusive à l'économie numérique. Nous soulignons en outre l'importance de la protection et de la sécurité des données pour un nouvel écosystème numérique au service du développement inclusif. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan d'action de coopération numérique » et attendons avec intérêt la poursuite des discussions entre les États Membres de l'ONU sur l'amélioration de la coopération numérique, en consultation avec les parties prenantes concernées.

81. Nous reconnaissons l'importance d'un accès plus inclusif et équitable aux avantages de l'économie numérique émergente. Il faut un effort collectif pour définir de nouvelles règles qui ne favorisent pas seulement les grandes entreprises numériques, mais prévoient un environnement commercial ouvert, équitable et non discriminatoire, y compris un soutien à l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, notamment celles détenues ou gérées par des femmes, au financement, à l'information et aux marchés, tout en protégeant et en responsabilisant les consommateurs.

82. Nous saluons le rôle de l'innovation financière dans le renforcement de l'inclusion financière, tout en reconnaissant qu'elle s'assortit de problèmes en matière de protection des consommateurs, de nouvelles formes d'exclusion, de problèmes de cybersécurité et de risques pour la stabilité financière. Nous soulignons également qu'il faut saisir les possibilités offertes par les technologies financières et remédier aux problèmes qu'elles posent, notamment pour les femmes qui sont touchées de manière disproportionnée par ces problèmes.

83. Nous poursuivrons l'échange de vues, notamment à l'ONU, entre les instances qui décident des politiques, celles qui sont chargées de la réglementation et celles qui innovent, afin de promouvoir l'apprentissage mutuel et de faire connaître les possibilités d'inclusion financière. Nous attendons avec intérêt le sixième forum des Nations Unies de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **Données, surveillance et suivi**

84. Nous soulignons l'importance des données pour évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 et cerner les déficiences nécessitant une action accélérée. Nous renforcerons encore les sources de données traditionnelles, telles que les enquêtes et les registres administratifs, tout en adoptant de nouvelles sources et en continuant de redoubler d'efforts pour recueillir, analyser et diffuser des données pertinentes et fiables, ventilées par sexe, âge, handicap et autres caractéristiques utiles dans le contexte national, aux fins d'améliorer le contrôle et l'élaboration des politiques en vue de la réalisation du Programme 2030.

85. Nous renforcerons encore les activités de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées, qui sont essentielles pour mesurer les conséquences disparates de la pandémie sur les communautés.

86. Nous soulignons la nécessité d'accroître le soutien financier, les équipements et les infrastructures ainsi que l'assistance technique pour renforcer les capacités des instituts nationaux de la statistique et combler les lacunes par des données responsables, ouvertes et inclusives. À cet égard, nous avons conscience que les investissements dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil et dans les sources d'informations géospatiales doivent être une priorité pour la préparation aux catastrophes futures et la réalisation des objectifs de développement durable.

87. Nous reconnaissons l'utilité des nouvelles sources de données pour les politiques publiques tout en ayant conscience des problèmes qu'elles posent. Nous demandons un soutien accru de toutes les sources, y compris une coopération internationale, afin de renforcer les capacités en matière de données, de surveillance et de suivi visant à garantir la sécurité et la confidentialité des sujets de données et d'offrir un appui technique à cet égard, en particulier à l'intention des pays en développement. Nous considérons les données comme un atout stratégique pour se préparer aux risques et catastrophes futurs et pour parvenir à un développement durable.

88. Nous prenons acte du rapport sur le financement du développement durable établi en 2021 par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et prions le Groupe de distribuer, au plus tard à la fin de février 2022, une version préliminaire non éditée de son rapport de 2022, qui sera mise à jour à l'aide des données les plus récentes à la date de sa publication, afin de faciliter la rédaction en temps voulu des projets de conclusions et de recommandations.

89. Les effets dévastateurs de la pandémie exigent des solutions audacieuses. Nous sommes déterminés à faire face à cette crise sans précédent avec un leadership audacieux et avec détermination et solidarité, le Programme 2030 étant notre feuille de route pour parvenir à un avenir résilient, durable et équitable pour tous et toutes.

90. L'ONU et le forum sur le suivi du financement du développement, en coordination avec tous les acteurs concernés, ont un rôle essentiel à jouer dans la formation d'un consensus international afin de faire face à cette crise extraordinaire.

91. Nous décidons que le septième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement se tiendra du 25 au 28 avril 2022 et comprendra une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Nous décidons en outre que les modalités du forum seront celles qui ont été appliquées au forum de 2019.

92. Nous décidons également de reporter l'examen de la nécessité de tenir une conférence de suivi du document final du forum de 2022.